ᑲᑎᕕᒃ ᐊᕙᑎᖅᑲᓯᐊᕆᐊᖅᑲᓂᒧᑦ ᑐᑭᑖᕐᑐᐃᔨᑦ
Kativik environmental quality commission
Commission de la qualité de l'environnement Kativik

Transmis par courriel uniquement

Le 09 mai 2022,

M. Marc Croteau
Sous-ministre et Administrateur du chapitre 23
de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois
Ministère de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet de déploiement de deux éoliennes avec système de stockage d'énergie à batterie à la mine Nunavik Nickel par Tugliq Énergie S.A.R.F. en partenariat avec Canadian Royalties Inc
V/Référence : 3215-10-016

Monsieur le Sous-ministre,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social inscrite au Titre II de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (ci-après la Commission) a procédé à l'analyse des renseignements préliminaires qui lui ont été transmis par Mme Mélissa Gagnon, de votre ministère, le 15 février 2022, concernant le projet mentionné en rubrique.

Vous trouverez ci-joint, conformément à l'article 195 de la Loi sur la qualité de l'environnement, l'avis de la Commission relativement à la portée et au contenu de l'étude d'impact sur l'environnement et le milieu social que le promoteur devra préparer.

Veuillez agréer, Monsieur le Sous-ministre, mes salutations distinguées.

Le président,

Pierre Philie

Bureau du Président
Case postale 15
Kangiqsujuaq, J0M 1K0
Courriel: pierrephilie.wb@outlook.com

Bureau du Secrétariat
Case postale 238
Kangiqsujuaq, Québec, J0M 1K0
(819) 338-0880
Courriel : secretariat@keqc-cqek.ca